dre, que co qu'on le rene : mais un

de pétition, dans certain

er, & renobservation

ûreté géné-

l'Ain : dans anité, ainsi t du peuple

ocens & les

ention dame ve qu'il serve qu'il serve détermine 40 millo ciit pas d'exis à la con-, il est prête r les repré-

tin, & les

générale.

. annonce

ture d'une

arde , le

es, dit o

ohes de la

s sévere a e à discré

française

notre from

cspagnols.

s à feu &

ouvé dans

it de mille

ris à Col-

u nombre

a conven-

p, le pa-

egarde, à

eut le nom

ées-Orien-

garde por-

sion totale que, sera publique

adressée à

la trans-

ritoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 5 Vendémiaire.

(Ere vulgaire)

Vendredi 26 Septembre 1794.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c. Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n°. 1499. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen Chas-Fontanille, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

ANGLETERRE.

De Londres, le 2 septembre.

Un grand nombre de bâtimens anglais & hollandais destinés à la pêche de la morue, ont été obligés de rentrer dans les ports, à la vae de tant de fregates & de corsaires français qu'ils ont trouvés dans les environs du grand Banc. Le grand épouvantail de notre grande escadre n'en impose donc aulle part à la témérité des républicains. Cette réflexion aigrit les esprits, & l'inventaire qu'on vient de publier des prises respectives faites pendant la guerre actuelle n'est pas propre à nous consoler. Suivant cet état comparatif, il résulte que le nombre des bâtimens que les français nous ont enlevé excede de 276 ceux que nous avons surpris aux républicains.

Cette insuffisance de forces de mer est d'autant plus inconcevable, que le ministere vient de faire publier la lisce énorme de nos bâtimens de guerre. Suivant cette liste, l'Angleterre a dans ce moment 96 vaisseaux de ligne de 110 à 61 canons, 10 vaisseaux de 50, 125 frégates de 44 à 24 canons & 100 sloops ou eutters. Il lui manque sans doute des hommes pour manœuvrer ces forces, puisqu'elles demeurent impuissantes contre les attaques que les français font tous les jours à notre commerce. On se plaint dans quelques papiers, de l'augmentation insolite faite par le ministere à nos troupes de terre, & on attribue l'inaction de nos forces de mer à ce changement de système de défense.

On parle de la nomination des commissaires qui doivent étre incessamment envoyés par le gouvernement dans celles des isles françaises dont il se trouve en possession. L'extrait suivant d'une lettre venue de la partie de Saint-Domingue, livrée aux anglais, & qui a été publié par un des journaux vendus au ministère britannique, montre qu'une ruine com-

plette est la récompense dont ils payent la trahison de ceux qui les ont appelés; & que la possession précaire qu'à le gouvernement britannique de cette partie de l'Ale avec les espagnols, est une nouvelle source de jalousie & de division entre ces deux nations.

« Les agens du gouvernement anglais loin de chercher à ouvrir des débouchés pour nos deurées commerciales, paroissent n'avoir d'autre vae que de nous opprimer, & do nous piller pour nous abandonner ensuite. Nous espérions que notre situation s'amélioreroit par la prise du Port-au-Prinse; mais la-maniere dont on s'est conduit est plus propre à l'âter notre ruine, qu'à faire notre sûreté. On a agi comme si l'on ne fe proposoit que de s'emparer de nos marchandises & de nos bâtimens, sans s'inquièter de ce que deviendroit ensuite le pays.

Des légions de negres, qui out fait voile du Port-au-Prince avec des armes & des munitions, viennent tous les jours provoquer les Anglais, & commettent des ravages à quelques pas de la ville. Les Anglais ne bougent point; mais ils font faire de tems en tems des sorties par les corps français qui se sont unis à cux. Leurs forces au Port-au-Prince montent à 1500 hommes, dont il mourt tous les jours un grand nombre. On compte dix-sept officiers morts depuis la prise de la ville. Outre plusieurs obstacles que le commandant-général, le brigadier Whilt, a à surmonter, il existe entre lui & le gouverneur William, un conflit indécent d'autorité, pendant lequel nous sommes pillés de tous côtés. Les Gonaives, la Petite-Oliviere & les Verettes se sont déclarées pour les Espaguols & se sont mises sous leur protection, moins par inclination que par la crainte de tomber dans les mains des commissaires contre lesquels elles étoient en insurrection. Mais, au lieu de jouir de la p. otection qu'elles devoient attendre, elles doivent aux Espagnols leur ruine complette. Ils ont fini par évacuer les Gonaïves & la Petite-Oliviere, qui ont été brûlées quinze jours après leur dé-

part. Ces deux paroisses, ainsi qu'une partie des Verettes, qui forment ensemble les neuf dixiemes de la plaine de l'Artibonite, sont au pouvoir des républicains. L'honnête Espagnol subalterne gémit souvent des ordres qu'il reçoit. Il a maintenant à Saint-Marc un des chefs espagnols qui a quitté son commandement, ne pouvant y tenir plus longtems. Il ny a point de paroles pour exprimer la perfidie l'atrocité & la méchanceté du président don Garcia : il agit tonjours hostilement envers l'Angleterre, & empêche tout arrangement de commerce qui pourroit lui rendre avantageuse la possession de cette colonie. Si l'on ne se détermine pas à lever des corps negres commandés par de braves blancs, pour mettre fin à la guerre; si les Anglais n'obtiennent pas des Espagnols de se conduire mieux; si le gouvernement anplois ne désapprouve pas & ne répare pas la conduite de ses agens, enfin, si l'on n'envoie pas de bons renforts avant la fin d'octobre, la sécheresse agrivera; l'artibonite, qui forme une barriere à Saint-Marc & au Port-au-Prince, deviendra guéable; la multitude passera du côté des Verettes, & se jettera dans tout le pays. Alors il ne nous restera rien de plus à faire que d'évacuer comme on a fait à Toulon, & tout sera perdu.

Ce qui rend cette réflexion plus amere, c'est que les Espagnols trouveront le moyen de se soustraire à tous ces malheurs. Don Garcia a envoyé, il y a quatre mois, 800 hommes parle derrière de la montagne, ainsi qu'un vaisseau & deux frégates daus la baie des Conaïves. La conduite de don Carcia a tellement déplu au commandant d'une escadre de cinq bâtimens qui étoient à l'ancre à Monte Christo, qu'il est parti pour la Havane, emmenant avec lui quatre de ces

batimens ».

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 4 sans-culotide (20 septembre, v. st.)

Enfin les Autrichiens ont été obligés d'abandonner toutes les positions inexpugnables où ils s'étoient enterrés sous des retranchemens, tant dans la province de Limbourg, où ils étoient postés sur des rochers escarpés, qu'à la Chartreuse près de Liege. L'ennemi se retire précipitamment sur Maëstricht, toujours poursuivi dans sa marche par l'intrépide armée du général Jourdan. Cette forteresse, le boulevard de la Hollande, est son point de ralliement; cependant il paroit que le projet des généraux républicains est de couper à l'ennemi la route de Cologne. Toutes les cloches de cette ville ont annoncé cette heureuse nouvelle, qui réjouit tous les bous citoyens. Le soir, il y aura illumination générale.

Il est parti d'ici cet après-midi, pour Liege, une grande quantité de pelles, pioches, sacs à terre, & tous les objets

propres à un siege.

FRANCE.

De Paris, le 5 vendémiaire.

L'Europe entiere étoit armée contre la liberté de la république françoise; les despotes coalisés avoient déjà partagé en idée nos frontieres, & leurs satellites, déchainés du Nord au Midi, étoient employés à travailler à ce grand démembrement : une campagne & demie a suffi pour les chasser tous, non-seulement de nos foyers, mais encore pour envahir les lears. Un seul poste, celui de Bellegarde, restoit aux Espagnols; ils viennent de le pordre, & le continent de la France est purgé entierement de la présence de ses ennemis extérieurs.

Voici les pieces officielles qui constatent ce grand évéq nament.

> Du qua tier-général de Bellegarde, le 2°. jour des sansculorides, l'an 2°. de la république françoise, une & indivisible.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

L'armée des Pyrénées-Orientales vient de mettre le sceau au triomphe de la république sur son territoire, entierement purgé de ses ennemis. Bellegarde est à nous. C'est le fruit d'un blocus opiniatre & sèvere, qui a forcé la garnison de se rendre à discrétion, en soumettant son sort à la générosité françoise. Bellegarde est infact, &, dans cet état d'intégrité, notre frontière se trouve toute protégée aux frais des Espagnols. Cette place nous donne plus de souxante bouches à feu & quarante milliers de poudre.

Salut & fraternité.

(Signé) Dugommier, général en chef.

Le représentant du peuple près l'armée des Pyrénées Occidentales, à la convention n tionale.

Au fort de Bellegarde, la deuxieme s'ins-culotide, l'an deuxieme de la république françaite une & indivisible.

Bellegarde vient d'être restitué à la république; tout s'est rendu à discrétion. Les hordes espagnoles campes non loin de nous, peuvent voir le drapeau tricolor flotter sur cette forteresse.

La reddition de Bellegarde est le fruit de la constance de l'armée des Pyrénées - Orientales, & sur-tout de la valeur qu'elle a déployée dans la journée du 25 thermidor.

C'est à vous, citoyens collegues, qu'il appartient d'exprimer à son égard la reconnoissance nationale.

Vous avez donné à la place de Condé le nom de Nord Libre; nous donnons provisoirement à celle-ci le nom de Midi-Libre, en attendant que vous avez définitivement vous-même statué sur cette nouvelle dénomination.

Le général en chef doit vous faire parvenir copie des articles qui lui furent proposés par le commandant de la place, copie de la réponse par lui faite, & copie de la lettre par la quelle le commandant de la place s'est renda

à discrétion.

Il a été trouvé 68 bouches à feu sur les remparts, & dans les magasins, 40 milliers de poudre & beaucoup de fusils; nous vous enverrons les détails au premier jour. La garnison étoit encore somposée de 1000 hommes; ils n'avoient point de drapeaux, mais nous vous en feious passer au premier jour 25 ou 30 qui ont été pris à Colliquire, Saint-Elme, Port-Vendre & à l'affaire de Boulon.

Salut & Traternité.

Signé, Delbert, représentant du peuple.

Copie de la lettre écrite par le g'néral en chef de l'armit des Pyrénées Orientales, au commandant du fort de Belle garde.

Au quartier général de Bellegarde, le 2 sans-culctide, l'an IIe de la répub ique, une & indivisible.

Je ne peux accepter aucune de tes propositions. La gamis son se rendra à discrétion; elle attendra son sort de la génér rosité française.

Signé, Ducommer.

Copie de faite p Au géné tales. A la

vec ce

La co bonheur port sur les entr comités général blique, mo lifica

commu

Un ci à extra intérieu rieux de tielle a princip la surve si le go toujour liere, merce p avides

vigilan

curren

ferme .

ainsi 10

mprim

bénéfico rejaillin Appl actuelle nombre vers no transpo tout ét rées & frontier ports ré armées

on a mercan flétrisse cans quagens cagasins memons ciale de

Il est to de cett circulat

ir des sansoise, une &

mettre le territoire. est à nous, qui a force mettant son infact . & rouve toute nous donne

n chef. es Occiden.

milliers de

l'an deuxieme

lique ; tout es cambée a constance

-lout de la 1 25 therrtient d'ex-

m de Nord ci le nom définitiveomination copie des idant de la copie de la

s'est rendu nparts, & aucoup de mier jour. mmes; ils en ferons pris à Cole Boulon.

ple. de l'armes

visible. . La garnia

de la génér

IMIER.

su général en chef de l'ar é française des Pyrénées Orien-tules, le commandant espagaol de la place de Beliegarde.

A la réplique que tu me fais , je réponds être d'accord wee ce que tu proposes & ce que tu offres.

Bellegarde, le 18 septembre, 1794. Signé, le marquis de Vallesentoro. Pour copie conforme, Signé, le général en chef Ducommier.

La convention, dans le dessein constant d'assurer le bonheur public, a chargé ses comités de lui faire un rapport sur les moyens de vivifier le commerce, en abolissant s entraves qui s'opposent à la circulation intérieure. Les com tés sont chargés en même tems d'exammer si le régine général des réquisitions n'est pas contraire à l'utilité pulique, & s'il ne conviendroit pas d'y ajuster quelques no lifications qui tourneroient au profit du commerce, des communications, & des facilités de l'approvisionnement

Un citoyen qui a médité ce grand objet, nous engage extraire quelque chose de ses vues sur la circulation intérieure dont la liberté (sans choquer les besoins impérieux de nos armées & des grandes communes y est essenolor flotter tielle au bonneur général du peuplé. Il pose d'abord en principe que le soin des subsistances publiques exige plutôt la surveillance que l'action du gouvernement 'car, dit-il, i le gouvernement fait le commerce des vivres, il le fera toujours à un prix au-dessus de toute concurrence particuliere, & il axphixiera presque nécessairement tout commerce particulier ; 2º. dit-il , des entrepreneurs intrigans & avides acracheront par importunité au législateurs les plus vigilans, des loix repressives & oppressives de toute concurrence, ainsi que cela se pratiquoit dans la ci-devant ferme générale; co. ces mêmes entrepreneurs, en génant ainsi toutes les spéculations commerciales des particuliers, mprimeront sur le régime prohibitif qui leur assure des bénéfices considérables, un sentiment de défaveur qui peut rejaillir jusques sur les loix républicaines.

Appliquons, ajoute-t-il, ces considérations à la situation actuelle de la capitale; il se fait certainement des envois nombreux d'armes, d'ustensiles de guerre, de munitions vers nos frontieres & vers nos ports. Les voitures qui ont transporté de tels effets reviennent à coup-sûr, & on est tout étonné d'apprendre que nos ports regorgent de denées & de productions qu'on dit être encombrées sur nos frontieres maritimes. Les chevaux employés à ces transports réciproques, seroient tous ceux que le service de nos armées n'exigent point, & le nombre en est sssez considé-

rable pour suffire à une vive circulation.

On a eu sans doute à se plain fre des excès que la cupidité mercantile s'est permis tandis qu'une municipalité peu fidelle flétrissoit du nom dangereux d'accapareurs tous les commercans qui vouloient mêter leurs spéculations à celles des agens coupables & privitégiés de cette commune. Des migasins pillés, un maximum inabordable à des approvisionnemens libres, ont achevé d'éteindre l'industrie commer-ciale des parisiens, & on voit quel en est le funeste résultat. Il est tems que l'état de pénurie où se trouvent les citoyens de ceste capitale cesse; une plus grande liberté dans la crenlation, un respect plus légal pour les propriétés indus-

grand évés Copie de la réponse à la lettre du général enchef Dugo rmier, teielles, feront arriver à ce but. Il faudroit aussi que tous faite par le commandant espagnol de la place de Bellegarde. les détaillans n'encourageassent pas les malveillans, en répétant avec eux, que la cherté ira sans cesse en grossissant. Ce sont de vrais ennemis de la tranquillité publique que les anteurs de pareils propos. Le sol, la nature, l'agriculture de la France ont plus gagné que perdu à la glorieuse révolution qui vient de s'opérer ; par quelle fatalité l'exis-tence des parisiens est-elle devenue plus difficile & plus chere? Si on cherchoit, si on trouvoit dans quelque vice de l'administration actuelle l'origine de cette étonnante calamité, quel est le bon citoyen qui ne mériteroit pas de la patrie en présentant un remede à ce mal. L'invitation de la convention à chercher les causes & le remede d'une tel malheur, prouve qu'elle s'occupe essentiellement du bonheur du peuple, & c'est servir ses vues bienfaisantes que de l'aider dans cette recherche.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Du 4 Vendemiaire.

Voici le jugement intervenu relativement aux accusés d'Heyrieux, dont nous avons hier donné les noms.

Dorzat, convaincu d'avoir favorisé, avec des intentions contre-révolutionnaires, les projets de l'infame Damouriez, n disant, lorsqu'il apprit la transson de ce traitre : je n'en suis pas surpris, la convention n'est composée que d'un tas de brigands & de scélérats, & sur-tout la députation de Paris; si les Français veulent un roi, ils en sont bien les maitres. En outre, Dorzat & Guignard, convainces d'avoir favorisé les révoltés de Lyon, en députant au département deux commissaires pour lui offrir, avec des intentions contre-révolutionnaires, une force armée de cent hommes, & ce, le lendemain que la municipalité de Lyon fut détruite & que le parti royaliste triomphoit, ont été condamnés à la peine de mort.

Viret, Rosier, David Ferrata, accusés d'avoir comprimé le peuple par la terreur, en l'opprimant par des taxes arbi-fraires, en génant les suffrages des sociétés populaires, d'avoir imposé des taxes exhorbitantes sur des indigens, &c. &c. ces faits n'étant pas constans, ont été acquittés & mis en liberté.

Séance tenue dans l'une 'des salles du tribunal criminel du département de Paris. - Du mêne jour.

P. Leprince, agé de 60 ans, né & demeurant à Dreux, ex-chanoine de Mantes;

P. Leforestier, âgé de 39 ans, né à Menil-Bus, dist. de Coutances, ex-chapelain de Bicêtre & de l'Hôtel-Dieu de Paris, domicilié à Franciade;

Convaincus de s'être rendus le 23 brumaire, avec des intentions contre-révolutionnaires, sur l'extrême frontiere de la Suisse, pour se joindre aux ennemis de la république, ont été condamnés à la peine de mort.

SALLE ÉGALITÉ.

Du même jour.

E. Gaudinot, âgé de 55 ans, né & demeurant à Corbigny, département de la Nievre, tanneur & marchand de vin, membre du conseil du district de Corbigny, accusé d'avoir abusé de ses fonctions de commissaire aux ventes des biens des émigrés pour dilapider les biens nationaux; de s'être rendu coupable d'infidélités dans les acquistions par lui faites de cuirs pour l'équipement des défenseurs de la patrie, les faits n'étant pas constans, a été acquitté & mis en liberté.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence D'ANDRÉ DUMONT.

Suite de la sesnee du 3 vendemiaire.

Des citoyens viennent demander la liberté du citoyen Rallet, ci-devant commandant-en-chef de la section armée de laBulte-des-Moulins. Cette pétition est convertie en motion & décrétée. — Quelques momens après, un membre observe, que s'il est un individu qui doive être compris dans la loi sur les suspects, c'est sans dotte Raffet, qui au 31 mai, amena près de la convention, un bataillon qui n'étoit pas dans le sens populaire. — La convention ordonne la suspension de l'exécution du décret qu'elle vient de rendre, & renvoie à son comité de sûrcté générale la proposition de rapporter ce décret, pour lui en faire un prompt rapport.

Le représentant du peuple Maure, écrit pour se justifier de l'inculpation qui lui a été faite d'avoir mis en liberté des prêtres & des femmes d'émigrés. — Renvoyé au comité de sareté générale.

Pelet, au nom de la commission de l'examen des papiers de Rohespierre, propose d'autoriser cette commission à remettre aux particuliers, ainsi qu'aux divers comités, les papiers, pieces & titres qui les concernent, & qu'elle aura juges n'avoir aucun rapport avec aucune conspiration, après en avoir néanmoins consigné sur ses registres un inventaire sommaire. - « Je demande par amendement, dit Rovere, que la commission fasse imprimer une espece de catéchismo trouvé chez Robespierre, & qui peut répandre beancoup de lumières sur ce qui se passe : il y a aussi une lettre de l'infame Payan, agent national; cette piece, qui est relative à notre collegue Phelippeaux, est bonne à connoître ». - La convention adopte la proposition faite par Pelet; elle autorise en outre sa commission à faire imprimer successivement & distribuer aux membres toutes les pieces tronvées sous les scellés des conspirateurs, qu'elle croira propres à répandre des lumieres sur tous les fils de la cons-

La convention autorise les trois comités de salut public, de saueté générale, de marine & des colonies, à prononger la mise en liberté, soit provisoire, soit défiaitive des divers colons détenus.

Gérard Meunier, qui a nourri le représentant du peuple Drouet dans les cachots de Bruxelles, recevra une somme de six mille livres: ce généreux citoyem jouira en outre d'une pension annuelle & viagore de 1500 livres, à titre de récompense nationale. Cette pension sera réversible par portions égales sur la tête de ses enfans survivans, lesquels jourront de cette survivance jusqu'à l'âge de 18 ans : à cette époque, il sera payé à chacua d'eux une somme de mille livres. Le président de la convention nationale est chargé d'écrire à Gérard Mounier, au nom du peuple français, en reconnoissance des soins généreux qu'il a eux d'un de ses représentans, tombé au pouvoir des féroces autrichieus.

Les officiers municipaux de Marseille envoient, sous la date du 1^{er}. sans-culotifie, une adresse que la convention renvoie à son comité de salut public, & qui est conçue à-peu-près en ces termes:

« Marseille, dévouée à la république une & indivisible, à la liberté, à l'égalité, à la représentation nationale & aux loix, est de nouveau eu butte à la calomnie. Si l'énergie républicaine est un crime, nous sommes coupables; car nous abhorfons la tyrannie, & tous nos vœux ne tendent qu'à l'anéantir. Le modérantisme, l'égoisme & l'aristocratie coalisés traitent de hipons & d'intrigans la patriotes purs qui se sont opposés constamment & avec courage à leurs manœuvres liberticides: mais le glaive de la loi attend les têtes coupables. Montagne sainte! ton sanctuaire est dans nos œuris: nous sommes tous dévoués à les principes. Deux bataillons de républicains arrivent dans uos murs: ils n'y recueilleront que des témoignages d'estime ».

Les réfugiés liégeois qui veulent retourner dans leur pays, & qui n'en ont pas le moyen, recevront des secours à raison de 15 sols par lieue.

Delmas annonce que la terreur est releguée dans les camps ennemis : il donne lecture d'une lettre du représentant du peuple Castagnet, datée de Briançon, le 30 fructidor :

« Le 28, deux divisions de l'armée des Alpes ont altaqué & mis en fuite les Piémontais, & leur ont enlevé trois petits camps tout tendus, trois pieces de canon, 600 fusils, 1200 moutons, des bêtes de somme, des grains, du vin, des munitions, &c. — Au poste de Lachenal, défendu par 3000 satellites du tyran sarde, nous avons perdiquatre répablicains & eu huit blessés; mais 200 Piémontais ont mordu la poussière; nous avons fait 280 prisonnièrs, parmi lesquels se trouvent 14 officiers dont un comte de Saint-Martin, fameux par ses brigandages, & jouissant d'une très-haute considération à la cour de Turin. — La convention décrete qu'il sera fait mentiou honorable de la bravoure des deux divisions de l'armée des Alpes qui ont signalé la journée du 28 fructidor. La dépêche officielle sera insérée au bulletin.

a Quelle plus heureuse époque à célébrer, dit Merin de Thionville, que celle où les esclaves ne souillent plus le territoire de la liberté, où les ennemis du dedans & du dehors sont vaincus. Gloire aux armées de la république elles n'ont jamais courbé, elles ne courberont jamais lette sous un maitre. Gloire au peuple français, qui vient de remplir si honorablement ses sermens !... Il faut que la fête de nos victoires soit vraiment nationale, que le peuple ne languisse pas trois heures à attendre un concert; il faut que le peuple soit l'ame de la fête, & qu'on fasse disparoûtre ces statues de plâtre & ces décorations théâtrales, qui feroient croire en quelque sorte, que la république ne doit pas durer pius long-tems qu'elles — Les observations de Merlin sont renvoyées au comité d'instruction publique.

Bréard annoace que depuis le 22 fructidor, 25 bâtimens anglois, hollandois & espagnols, sont entrés dans no ports Deux de ces prises sont estimées 80 mille livres sterlings.

On rend un décret portant que les citoyens qui sont arrivés à Paris depuis la publication de la loi du 3 sans-culotide, sont sujets à la loi.

Le Bu

par an, attendu recevoir dront s'a par feuil

Ex
Du M
à observ
toutes n
c'est l'E

avoir d

tive à n

toast de

nion de

ÉΤ

des Etat nelle de ni la cr n'ossnt les succ infernal l'opinion nations leurs ng

notre p tandis q nion fav pour l'h tion est On a & l'en r

dans les lettre d

> Aions p Au 4 de la li A la toujour

> A M